

M. COCHRANE: Le Gouvernement le dira plus tard.

M. L'ORATEUR: C'est une question qui ne peut être discutée sur la proposition de passer aux subsides.

M. AMES: Etant le promoteur de l'un de ces bills, le bill n° 49, permettez-moi de déclarer que quand il fut soumis à cette Chambre c'était tout simplement un bill ayant pour but de prolonger le délai accordé à la Montreal Central Terminal Company. Voilà tout ce que demandaient les promoteurs et tout ce qu'adopta cette Chambre. Cependant, au Sénat, on y fit deux amendements, l'un conférant certains privilèges et l'autre imposant des restrictions. Les privilèges étaient de même nature que ceux qui avaient été conférés au Nord-Canadien, et les restrictions furent imposées à la demande de la ville de Montréal.

Lorsque ces modifications vinrent en discussion à la Chambre, elle supprima les privilèges et maintint les restrictions.

Je ne fais pas partie du comité des chemins de fer, et je n'étais pas très bien au courant de ce qui se passait dans cette Chambre lorsque fut proposée cette résolution erronée; je n'en savais rien et ce n'est qu'après l'adoption du bill que je vis que le rapport du Sénat avait été adopté dans son entier sans tenir compte des amendements du comité. Maintenant, tout ce que je demande, c'est que l'on n'apporte aucun délai à l'expédition du bill, car je tiens beaucoup que l'échéance du temps fixé ne vienne pas suspendre les privilèges existants. J'espère que s'il est nécessaire de prendre des mesures pour ramener le bill devant la Chambre, ce sera avec l'entente que le bill principal au moins maintiendra les avantages actuels. Si l'on ne doit rien faire de plus, j'espère que cela du moins sera pris en considération. Le bill adopté est le bill primitif avec les restrictions, mais sans les avantages. Autant que j'en puis juger, les promoteurs s'en tiendraient volontiers à leur bill primitif, rien de plus, rien de moins. Je ne pense pas qu'ils fussent aussi satisfaits qu'on leur imposât les restrictions sans leur accorder d'avantages additionnels.

M. BARKER: Ce matin, on m'a permis de présenter un bill basé sur une erreur quelque peu analogue, mais d'une nature absolument opposée. Revenant du Sénat, le bill avait été renvoyé au comité permanent des chemins de fer de cette Chambre où plusieurs articles furent biffés, et avec raison; on ne saurait y trouver à redire, car on ne s'était point conformé aux règlements concernant l'avis à donner lorsqu'il s'agit d'une mesure législative de cette nature. Mais, en biffant le texte de l'article 10 adopté au Sénat, le comité biffa plus qu'il

n'avait l'intention de supprimer. Il biffa le paragraphe b de l'article 10 du bill primitif pour lequel on avait donné un avis spécial. C'était tout simplement un article conférant à la compagnie de chemin de fer en question les pouvoirs d'acheter, de vendre et de louer des terrains, et d'y bâtir, d'y entretenir et d'y exploiter des hôtels et des parcs. On avait retranché cela. C'est pourquoi le bill fut présenté de nouveau au Sénat, hier, avec l'article tel qu'il existait dans le bill primitif, et il a été soumis à toutes les formalités d'usage.

Quant à moi, je ne sais rien du bill, si ce n'est que l'honorable sénateur Belcourt m'est venu trouver hier soir et m'a dit qu'il importait, dans l'intérêt des personnes concernées, que cet article fût rétabli. Conséquemment, il me demanda de présenter un bill ce matin, ce que j'ai fait. La Chambre a ordonné que ce bill soit lu une 1re fois, et il revient demain pour la deuxième lecture. Il est assez clair cependant que si l'on remet jusqu'à cette deuxième lecture, ce bill ne passera pas à cette session; je demande donc à la Chambre la permission de proposer la 2e lecture du dit bill.

M. L'ORATEUR: Il y a déjà une motion demandant que l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides. Selon les règlements, l'honorable député ne peut pas proposer sa résolution avant que l'on ait réglé la première motion.

#### LE RAPPORT DE M. HAWKES.

M. OLIVER: J'aimerais à savoir du ministre de l'Intérieur si, avant que la Chambre soit prorogée, il pourra déposer le rapport de M. Hawkes concernant l'immigration. Je pense que mon honorable ami se rappellera qu'il a donné à entendre à la Chambre qu'il en serait ainsi.

M. ROGERS (ministre de l'Intérieur): Le rapport ne m'est parvenu qu'hier, et j'aimerais à le lire d'abord; je n'en ai pas encore eu le temps.

#### LA COMMISSION DU PORT DE MONTRÉAL.

M. LEMIEUX: Je désire en peu de mots signaler à l'attention du ministre de la Marine et des Pêcheries un entrefilet paru dans la "Gazette" de Montréal, ce matin, au sujet de la commission du port de Montréal.

Je ne le lirai pas, me bornant à le résumer. Le journal en question déclare que, hier, le ministre a reçu la visite des commissaires du port de Montréal, MM. Stephens, Geoffron et Ballantyne, et que deux des commissaires, MM. Ballantyne et Geoffron, ont donné leur démission. Le journal dit que la bisbille au sein de la commission provient de ce que des influences du dehors n'épargnent rien pour faire nommer